

s'appuyait sur deux autorités de premier ordre, M. Julien Havet et M. l'abbé Duchesne, et qui niait l'authenticité du document relatant cette conférence, nous nous demandons s'il n'aurait pas été préférable de supprimer ce passage.

L'inexpérience de l'auteur, pour ne pas dire plus, explique la pauvreté des leçons données par lui; et en constatant cette inexpérience, peut-être faut-il le féliciter de sa prudence. Comment aurait-il traité par exemple l'office de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, dont la fête se célèbre le 30 décembre, office dans lequel n'est pas même mentionnée la dédicace sous son vocable de la nef de gauche de l'ancienne chapelle de Fourvière? Nous voulons croire qu'il y a dans ce silence autre chose qu'une complaisance pour les destructeurs de cet antique monument de la piété lyonnaise.

Saint Anselme, qui avait gouverné l'Eglise de Cantorbéry un siècle avant saint Thomas, séjourna à trois époques différentes dans notre ville. Il y composa deux de ses ouvrages : *De conceptu virginali et peccato originali* et *Meditatio Redemptionis humanæ*. Il exerça dans notre ville les fonctions archiépiscopales, à la demande de l'archevêque Hugues, et assista au concile convoqué par ce dernier. Ces souvenirs ne devraient-ils pas être rappelés dans son office? Mais peut-être sont-ils ignorés de l'auteur du *Propre*.

Que d'autres fautes il y aurait à signaler; surtout si, élargissant le cadre de ces modestes observations, nous parlions des erreurs contenues dans le *Missel*, erreurs qui risquent fort de se retrouver dans la nouvelle édition qu'on en prépare.

Mais puisqu'on voulait réimprimer le *Propre* du bréviaire, pourquoi n'aurait-on pas, comme la chose a été faite à Grenoble, nommé une commission composée d'érudits, et nous